

Communiqué de presse

Whistleblowing / Projet rejeté par le Conseil national aujourd'hui

La Suisse doit enfin agir

Berne, le 3 juin 2019 – Aujourd'hui, le Conseil national a rejeté le projet du Conseil fédéral concernant les « lanceurs d'alertes ». Malheureusement, il ne semble actuellement pas y avoir de majorité au sein de la Chambre basse prête à apporter les améliorations nécessaires à la proposition du Conseil fédéral. Bien que les lanceurs et lanceuses d'alerte jouent régulièrement un rôle décisif dans la détection des cas de corruption, ils ne bénéficient ainsi toujours pas d'une protection légale adéquate en Suisse. Une preuve d'incapacité pour la Suisse.

Le projet d'amélioration de la protection légale des lanceurs et lanceuses d'alerte n'avance pas depuis 15 ans. En rejetant le projet aujourd'hui, le Conseil national prolonge cette situation intenable et fournit ainsi une nouvelle fois une preuve d'incapacité pour la Suisse. Les lanceurs et lanceuses d'alerte -ou whistleblowers- jouent un rôle décisif dans la détection des cas de corruption et d'autres irrégularités. Nous avons donc enfin besoin d'une protection légale adéquate pour ces personnes. Ce ne sont en effet pas seulement les whistleblowers ainsi que le grand public qui ont intérêt à obtenir une meilleure protection, mais aussi les entreprises: tant il est vrai qu'il faut avoir connaissance des irrégularités pour pouvoir y remédier. Cependant, il n'est de toute évidence pas vrai que les procédures de notification mises en place par les entreprises rendraient superflue l'amélioration de la protection légale. La réalité reste différente: Aujourd'hui, la plupart des entreprises ne disposent pas d'une protection suffisante pour les lanceurs et lanceuses d'alerte.

Martin Hilti, directeur de Transparency International Suisse note:

« Sans aucun doute la proposition du Conseil fédéral nécessite des améliorations importantes; sur certains aspects centraux, elle représente même un pas en arrière par rapport à la situation actuelle, qui est déjà tout à fait inadéquate. Il est regrettable qu'il ne semble actuellement pas y avoir de majorité au sein du Conseil national pour apporter ces améliorations. La pression à agir reste donc élevée: nous avons enfin besoin d'une protection légale appropriée pour les lanceurs et lanceuses d'alerte ».

La création d'une protection légale adéquate pour les lanceurs et lanceuses d'alerte n'a rien de bien sorcier et pourrait facilement être réalisée sur la base du projet de loi du Conseil fédéral. Essentiellement, seuls les obstacles à la communication des irrégularités aux autorités et au public devraient être réduits et la protection contre les licenciements abusifs devrait être améliorée.

Contact pour les médias:

Martin Hilti, directeur
Transparency International Suisse, Berne
Tél.: +41 (0)31 382 35 50
Courriel: martin.hilti@transparency.ch